



Philips DreamStation
Kit de voyage pour appareil
de PPC DreamStation

Couleur de la sacoche : gris clair

Alimentation 65 W incluse
avec port USB



HH1423

Idéal en déplacement

Mallette de transport compacte pour DreamStation

Offre aux patients une solution de transport discrète, compacte et pratique pour l'appareil DreamStation

Le compromis idéal entre protection et mobilité

- Profitez de votre traitement par PPC en déplacement

Idéal en déplacement

- Compartiments dédiés

Alimentation 65 W incluse, avec port USB

- avec port USB

PHILIPS

Caractéristiques

Entretien

- Garantie: 90 jours

Voyage

- Dédié à l'appareil DreamStation: La sacoche avec alimentation 65 W avec port USB peut contenir un masque, un harnais, un circuit et un appareil.

Points forts

Alimentation légère



La sacoche inclut une alimentation 65 W plus petite que l'alimentation utilisée pour l'humidificateur et l'appareil DreamStation. L'alimentation est équipée d'un port USB intégré permettant de charger les téléphones portables et autres appareils électroniques lors de l'utilisation de l'appareil DreamStation.

Compact et facile à utiliser



L'intérieur compartimenté moulé permet au patient de ranger soigneusement les composants de l'appareil de PPC : masque et circuit, alimentation 65 W, appareil DreamStation SANS humidificateur.

Facile d'entretien et robuste



Sacoche en tissu léger et résistant. Bandoulière amovible et sangle arrière pour glisser facilement la sacoche sur la poignée d'une valise. Fermetures à glissière sécurisées facilitant les contrôles à l'aéroport. Dans l'avion, la sacoche tient facilement dans le compartiment à bagages ou sous le siège.



Date de publication
2017-12-22

Version: 5.0.2

12 NC: 000E U11 20135
UPC: 6 06959 02405 2

© 2017 Koninklijke Philips N.V.
Tous droits réservés.

Les caractéristiques sont sujettes à modification sans préavis. Les marques commerciales sont la propriété de Koninklijke Philips N.V. ou de leurs détenteurs respectifs.

www.philips.com

* L'achat de ce dispositif médical ne peut pas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès du régime obligatoire de sécurité sociale.

* Ces accessoires de confort sont facultatifs. Ils peuvent être achetés en supplément, mais ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie.